



Association pour
le développement
de l'éducation
en Afrique

**Biennale de l'éducation en Afrique
(Maputo, Mozambique, 5-9 mai 2008)**

**Au-delà de l'éducation primaire :
défis et approches pour étendre les opportunités d'apprentissage**

Session parallèle 7C

**Transitions entre le second degré
du secondaire et l'enseignement
supérieur : équivalences,
passerelles et orientations**

**Articulation entre enseignement secondaire supérieur
et enseignement supérieur
en Côte d'Ivoire**

Par Bernadette AVO BILE EHUI

**Document de travail
en cours d'élaboration**

NE PAS DIFFUSER

DOC 3.1.03

Ce document a été préparé pour la biennale de l'éducation de l'ADEA (Maputo, Mozambique, 5-9 mai 2008). Les points de vue et les opinions exprimés dans ce document sont ceux de(s) (l')auteur(s) et ne doivent pas être attribués à l'ADEA, à ses membres, aux organisations qui lui sont affiliées ou à toute personne agissant au nom de l'ADEA.

Le document est un document de travail en cours d'élaboration. Il a été préparé pour servir de base aux discussions de la biennale de l'ADEA et ne doit en aucun cas être diffusé dans son état actuel et à d'autres fins.

© Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) – 2008

Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA)

Institut international de planification de l'éducation

7-9 rue Eugène Delacroix

75116 Paris, France

Tél. : +33(0)1 45 03 77 57

Fax : +33(0)1 45 03 39 65

adea@iiep.unesco.org

Site web : www.ADEAnet.org

1. ABREGE

Cette étude est une contribution à la promotion d'un enseignement de qualité en Côte d'Ivoire. Elle vise de façon spécifique à évaluer le dispositif actuel en matière d'articulation entre l'enseignement secondaire supérieur et l'enseignement supérieur.

L'analyse porte sur des dimensions de l'articulation relativement à la qualité de l'enseignement, la mobilité des élèves vers l'enseignement supérieur, l'offre de formation, les passerelles et le système d'évaluation. Cette analyse est conduite à partir de monographies, de textes officiels (en vigueur ou en projet), de communications et d'expériences diverses.

L'étude montre que loin de s'améliorer (ou en dépit des efforts consentis par les pouvoirs publics), les modes d'union des deux types d'enseignement sont globalement insatisfaisants. Un clivage moins symbolique existe ; il participe aux nombreux échecs enregistrés dans le cursus universitaire ou post-baccalauréat.

La nécessité d'une véritable articulation s'impose. C'est en cela que les orientations nouvelles suggérées par notre construction analytique trouvent leur fondement. Elles s'appuient sur la nécessité d'ouvrir le système LMD (en projet) sur la formation par compétence déjà en vigueur dans l'enseignement secondaire.

2. RESUME

La présente étude est axée sur « l'articulation entre l'enseignement secondaire supérieur et l'enseignement supérieur. Elle a pour objectif général de contribuer à la promotion d'un enseignement de qualité en Côte d'Ivoire. Elle vise de façon spécifique à :

- évaluer le dispositif actuel en matière d'articulation entre l'enseignement secondaire supérieur et l'enseignement supérieur ;
- identifier les obstacles qui s'élèvent à l'horizon entre l'enseignement secondaire supérieur et l'enseignement supérieur dans l'introduction du système LMD (Licence, Master, Doctorat) ;
- identifier les éléments pour une liaison plus fonctionnelle entre l'enseignement secondaire supérieur et l'enseignement supérieur ;
- proposer un système et des modes d'articulation fiables ;
- déterminer de nouvelles modalités pour l'application de ce système.

Pour y arriver, l'étude se propose d'abord de faire l'état des lieux des domaines d'articulation qui structurent les deux ordres d'enseignement à savoir :

- la mobilité des élèves vers l'enseignement supérieur ;
- l'offre de formation ;
- les passerelles ;
- le système d'évaluation ;
- le système d'orientation.

L'étude, par la suite, analyse les liens qui organisent la transition de l'enseignement secondaire supérieur et l'enseignement supérieur dans le cadre du projet de réforme LMD. Enfin, l'étude, dans un troisième temps, fait des recommandations visant à promouvoir un enseignement et une formation de qualité au plan national et régional ainsi qu'au plan mondial dans l'optique d'une compétitivité accrue.

L'étude est réalisée par une équipe dont la liste est annexée à ce présent document. Elle a consisté d'abord en un recueil d'informations à partir de documents de références rassemblés et traités sous une forme facilement exploitable pour l'analyse. L'analyse s'est faite selon deux approches complémentaires : l'approche qualitative et l'approche quantitative.

Les résultats de l'analyse ont montré des manifestations d'une mauvaise articulation entre l'enseignement secondaire supérieur et l'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire. Elles se rapportent à :

- l'organisation et au fonctionnement pédagogiques ;
- l'orientation scolaire et universitaire ;
- l'organisation de la certification des études ;
- le manque de cadre de gestion stratégique du secteur.

Les orientations nouvelles suggérées par nos constructions analytiques trouvent leur fondement dans la nécessité d'une liaison plus fonctionnelle axée sur les caractéristiques du LMD et la formation par compétences. C'est en cela que l'étude recommande :

- la sensibilisation, l'information et la formation de tous les acteurs des deux ordres d'enseignement sur certains principes du LMD, les objectifs majeurs, les avantages, etc.
- la mise en place d'équipes pédagogiques composées d'experts des deux ordres d'enseignement qui auront pour mission la formulation en un tout cohérent des programmes et contenus de formation et des approches pédagogiques ;
- la création de services d'information et d'orientation dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- la création de cellules de gestion stratégique (CGS) dans les Ministères chargés de l'éducation et de la formation en vue de faciliter le pilotage des activités d'intérêt commun.

Ces recommandations constituent de véritables enjeux pédagogiques et institutionnels qui méritent d'être prises en compte et étayées dans la perspective de l'application effective du système LMD en Côte d'Ivoire.

3. INTRODUCTION

Les relations entre les divers ordres d'enseignement constituent un des sujets qui animent aujourd'hui les discours des milieux intéressés aux questions éducatives. Les préoccupations tournent incontestablement autour des actions à conduire en vue d'une bonne liaison entre les ordres d'enseignement. Cette situation est devenue plus qu'inquiétante par l'embarras que ne cessent de provoquer les résultats de la formation : les nombreux échecs d'une part, et d'autre part la difficulté de faire coïncider la formation et l'emploi dans les niveaux secondaire et supérieur du système éducatif. Ainsi est posé le problème de la recherche des voies concevables pour une bonne articulation entre ces deux niveaux importants de l'appareil éducatif que sont l'enseignement secondaire supérieur et l'enseignement supérieur dont l'un (l'enseignement supérieur) est censé accueillir les produits de l'autre.

En choisissant comme Thème 3 de la Biennale 2008, « L'articulation entre enseignement secondaire supérieur et enseignement supérieur », l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) entend œuvrer pour la promotion d'une éducation adaptée et de qualité qui passe par une gamme de choix de politiques et de recommandations réalistes et concrètes. L'étude de cas initiée par la Côte d'Ivoire se situe dans cette optique. Elle se propose de faire l'état des lieux des domaines d'articulation existants ; puis d'analyser les liens horizontaux et verticaux qui structurent la transition de l'enseignement secondaire supérieur aux institutions de formation et d'enseignement supérieur dans le cadre du projet de réforme LMD (Licence, Master, Doctorat) ; pour déboucher sur des recommandations visant à promouvoir un enseignement et une formation de qualité au plan national et régional ainsi qu'au plan mondial dans l'optique d'une compétitivité accrue.

L'étude est réalisée par une équipe (voir liste en annexes) constituée de représentants (coordonnateurs thématiques) de l'administration centrale des Ministères chargés de l'enseignement secondaire supérieur et de l'enseignement supérieur, conduite par un coordonnateur et un expert qui en a assuré la réalisation. Elle a consisté d'abord en un recueil d'informations à partir de documents de références rassemblés et traités sous une forme facilement exploitable pour l'analyse. Celle-ci s'est faite selon deux approches complémentaires : l'approche qualitative et l'approche quantitative des données recueillies relatives aux institutions et aux échanges intra-groupes (le groupe de travail).

Les premiers chapitres situent le contexte de l'étude, identifient le problème et définissent les objectifs ; puis les autres chapitres établissent le diagnostic de l'articulation des deux ordres d'enseignement et font des recommandations à partir de l'analyse et des éléments de perspectives.

4. CONTEXTE DE L'ETUDE

4.1 Contexte général

Depuis son indépendance politique acquise en 1960, la Côte d'Ivoire a opté pour un développement basé sur le libéralisme économique, l'initiative privée et l'ouverture sur l'extérieur. Cette politique qui est souvent suppléée par une intervention directe de l'Etat a permis au pays d'être considéré comme un modèle de réussite économique et de stabilité politique. On parle des « 20 glorieuses » pour mettre en relief la situation socio-économique de 1960 à 1980 marquée par la croissance et le progrès imputables à l'expansion des produits d'exportation tels que le café, le cacao, le bois (CIRES – SADAOC, 1999). La récession économique et les difficultés financières des années 80 ont créé des déséquilibres qui ont conduit à l'adoption de Programmes d'Ajustement Structurel en cascade. Ainsi, de 1981 à 1990, la Côte d'Ivoire a conclu cinq (5) Programmes d'Ajustement Structurel (PAS). Ils avaient tous les mêmes objectifs fondamentaux à savoir la réduction des déséquilibres internes et externes, la création des conditions de relance économique et l'assurance d'une croissance saine et durable. Ces programmes successifs n'ont toutefois pas donné les résultats escomptés (ibid). L'effondrement des cours mondiaux des principaux produits d'exportation a replongé le pays dans un profond marasme économique. La misère et la pauvreté étaient largement répandues. C'est en réaction à cette situation désastreuse que le pays a connu en Février, Mars et Avril 1990, les mouvements sociaux qui ont conduit à l'application de l'article 7 de la constitution instituant le multipartisme.

De 1991 à 1996 des programmes de stabilisation et de relance économique et autres réformes visant la restructuration du secteur financier, le rétablissement de la compétitivité globale de l'économie et l'amélioration des services de santé et d'éducation ont été entreprises. Les résultats de cette politique sont mitigés. Cette politique a certes permis de réduire le déficit de l'Etat, mais ses effets sociaux ont été peu satisfaisants. Les actions engagées par le gouvernement n'ont pas permis de réduire encore une fois la précarité des conditions de vie des populations. Le programme de lutte contre la pauvreté (1997-2000) initié pour corriger cet état de fait n'a pas atteint ses objectifs eu égard au coup d'Etat militaire perpétré en Décembre 1999. La construction sociale qui en a suivi a été remise en cause le 19 Septembre 2002 par une crise militaro-politique qui a divisé de fait le pays en deux zones : une zone sous contrôle des forces gouvernementales et une zone sous contrôle des rebelles (baptisées Forces Armées des Forces Nouvelles). Cette crise a bouleversé l'ordre social déjà fragilisé par les crises antérieures. Elle a frappé de plein fouet l'économie ivoirienne en sapant ses fondements. C'est dans ce contexte plus ou moins incertain mais avec un certain espoir de fin de guerre, de réconciliation, de paix et de reconstruction de la nation ivoirienne que se situe la présente étude.

4.2 Contexte spécifique de l'Education et de la Formation.

Dans les premières années de l'accession de la Côte d'Ivoire à l'indépendance (1960), les pouvoirs publics ont clairement affirmé leur volonté de placer la valorisation des ressources humaines au premier plan de leurs préoccupations, en érigeant la formation des hommes au rang de priorité nationale. L'enseignement impliquait d'abord la généralisation du cycle primaire, puis la croissance et le développement des autres niveaux (secondaire et supérieur). L'assimilation du développement à l'industrialisation et au commerce impliquait par ailleurs la promotion de l'enseignement technique et professionnel.

L'évolution des effectifs et des infrastructures montre le souci des pouvoirs publics d'étendre l'enseignement au maximum de jeunes. Au primaire jusqu'au supérieur en passant par le secondaire général, technique et professionnel, l'enseignement a connu une croissance et une diversification notables depuis plus de quatre décennies d'indépendance.

La croissance la plus remarquable qui s'est opérée dans le système éducatif en Côte d'Ivoire se situe incontestablement au niveau de l'enseignement supérieur. Né avec le Centre d'Etudes Supérieures (CES) en 1958, l'enseignement supérieur s'est à la fois développé et diversifié depuis 1960. Dans ce développement, l'Université est probablement la structure d'enseignement supérieur qui a le plus profité aux Ivoiriens. Créée le 09 janvier 1964, l'Université qui comprenait alors quatre écoles supérieures de sciences, droit, lettres, et

sciences économiques a connu une expansion rapide. Déjà en 1965, 1083 étudiants étaient repartis dans cinq facultés qui sont :

- la faculté de Droit ;
- la faculté des Sciences Economiques ;
- la faculté des Sciences ;
- la faculté de Lettres ;
- La faculté de Médecine.

Cette évolution s'est maintenue et poursuivie depuis, dépassant le cap des 20 000 étudiants en 1995.

Devant l'augmentation du nombre des étudiants et pour faire face à l'étréitesse des capacités d'accueil de l'Université devenue entre-temps, l'Université Nationale, l'Etat de Côte d'Ivoire va mettre en œuvre une politique de décentralisation de l'Université Nationale. Aussi, depuis 1995, l'Université Nationale est-elle divisée en trois Universités :

- 1) l'Université de Cocody
- 2) l'Université d'Abobo-Adjamé
- 3) l'Université de Bouaké

L'ensemble de ces trois universités totalisait en 2005, 70 209 étudiants répartis dans les unités de formation et de recherche (UFR) et les Unités régionales d'Enseignement supérieur (URES) rattachées aux Universités d'Abobo-Adjamé et de Bouaké. (cf. tableau 1). A côté des Universités publiques, il existe des grandes écoles publiques et privées et des universités privées qui possèdent leurs propres structures d'enseignement supérieur couvrant plusieurs domaines de la science. Ces domaines comptaient 61 468 étudiants en 2005.

L'enseignement supérieur, c'est aussi les départements ministériels qui possèdent leurs propres structures d'enseignement supérieur couvrant des domaines spécifiques ou liés à leurs attributions et activités. On peut citer entre autres :

- le Ministère de l'Enseignement Technique et de la formation professionnelle ;
- le Ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs ;
- le Ministère chargé des Affaires sociales ;
- le Ministère de la santé et de l'hygiène publique;
- le Ministère de la culture et de la Francophonie ;
- etc.

Ce secteur d'enseignement supérieur, animé par les ministères techniques, totalisait un effectif global de 14 783 étudiants (année 2005). L'effectif total d'étudiants en formation post-baccalauréat en Côte d'Ivoire est estimé à 146 460 en 2005 (cf. tableau 1).

Pour arriver à un tel développement quantitatif, l'Etat a fait un effort d'investissement dans le secteur Education / Formation en y consacrant progressivement une part importante de son budget de fonctionnement estimée en 2005 à 43%. Malgré l'appui des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, le Budget Spécial Investissement et d'Equipement (BSIE), pour l'éducation et la formation n'a pu suivre cette progression. Il n'a donc pas évolué selon le rythme de l'accroissement des besoins en la matière, même si on a constaté une augmentation de l'intervention des communautés et des collectivités décentralisées dans ce secteur depuis les années 70. Les infrastructures et les équipements pédagogiques n'ayant pas suivi l'évolution de la démographie scolaire, il s'en est suivi une baisse de la qualité des services éducatifs (environ 80 élèves par classe).

En réaction, les pouvoirs publics vont adopter en 1995 la loi n°95-696 portant réforme de l'enseignement. Malheureusement, le coup d'Etat militaire de 1999 et la crise politico-militaire que connaît le pays depuis 2002 ont replongé le système éducatif dans un marasme où il est de plus en plus difficile d'ajuster l'offre et la qualité de l'éducation à la croissance rapide des besoins. Par ailleurs, la dégradation actuelle de la situation du marché du travail entraînant le développement du chômage, crée en plus de la crise politico-militaire, une véritable crise sociale. Aussi, de nouvelles stratégies devraient-elles être recherchées dans le cadre de la reconstruction de la Côte d'Ivoire post-crise. Ces dernières devraient s'appuyer sur une politique de développement et de renforcement des Ressources Humaines dont le principal objectif tant au niveau de l'éducation, la formation qu'à celui de l'emploi, serait d'améliorer l'ajustement quantitatif et qualitatif entre l'offre et la demande. Voilà en substance le contexte dans lequel l'étude sur l'articulation entre l'enseignement secondaire supérieur et l'enseignement supérieur s'effectue.

TYPE D'ETABLISSEMENTS	EFFECTIFS
-Université de Cocody	49 425
-Université d'Abobo-Adjamé	6 574
-Université de Bouaké	13 437
-URES de Daloa	475
-URES de Korhogo	298
-Ecole Normale Supérieure	4 284
-Institut National Polytechnique Félix Houphouët Boigny	4 989
-Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel	641
-Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée	260
S/TOTAL Enseignement public	80 383
-Universités privées	2 203
-Grades écoles privées	49 091
S/TOTAL Enseignement privé	51 294
-Ministères techniques	14 783
TOTAL	146 460

Tableau 1 : Répartition des étudiants dans l'enseignement supérieur : année 2005

Source : Direction de la Planification et de l'Evaluation (DPE), MESRS

5. NATURE DU PROBLEME

A l'instar de beaucoup de pays africains, la Côte d'Ivoire a toujours accordé une grande priorité au développement de son système éducatif. Cela s'est traduit par une croissance très rapide des ressources publiques allouées à ce secteur depuis l'indépendance politique en 1960. Cette croissance qui a atteint 40 % vers la fin des années 70 est estimée aujourd'hui à plus de 43%. Des résultats significatifs ont été obtenus. On peut citer entre autres l'augmentation et la diversification de l'offre de formation par la construction et la réhabilitation des infrastructures, le renforcement des capacités institutionnelles et la formation en quantité et en qualité des formateurs et gestionnaires du système, etc.

Cependant, les graves difficultés financières liées à la crise économique des années 80 qui ont entraîné la mise en œuvre de programmes d'ajustement structurel successifs, l'amenuisement des ressources publiques, l'essoufflement de l'Etat et la crise politico-militaire depuis 2002 vont profondément affecter les secteurs sociaux, notamment celui de l'éducation, pour aboutir à une baisse drastique de son rendement interne : taux de redoublement excessifs (43 % au CM2 ; 32 % en Troisième ; 28 à 45 % en Terminale selon les spécialités) ; taux d'abandons importants (30,8 % au CM2 ; 32 % en troisième) ; taux faibles de réussite au baccalauréat (32,5 % en moyenne). De ces données statistiques 2004 de la direction de la planification, des études et statistiques du Ministère de l'Education Nationale, il en ressort que les classes de CM2, de Troisième et de Terminale apparaissent comme de véritables goulots d'étranglement, facteurs de nombreux abandons scolaires et de gaspillage de ressources. Au niveau de l'Enseignement Supérieur, le premier cycle des Universités est vécu comme un cauchemar par les étudiants dont la grande majorité redouble son année ou est vouée à l'abandon.

Si le rendement interne du système éducatif est faible, son rendement externe l'est également. Le système est en effet orienté essentiellement vers la satisfaction des besoins d'un secteur moderne d'emploi qui représente moins de 10 % des emplois de la population active (AGEPE, 2004). Les problèmes d'insertion dans la vie active se posent avec de plus en plus d'acuité aux sortants du système éducatif ; et il est estimé que près de 250 000 de jeunes déscolarisés viennent grossir chaque année le nombre de chômeurs (projet BAD 5, année 2000).

Des études et rapports d'évaluation conduits par des chercheurs et des experts ont identifié un certain nombre de facteurs comme étant à l'origine des faibles résultats de l'appareil éducatif en Côte d'Ivoire. Ils ont reconnu notamment : la dégradation des conditions de l'enseignement (K. Fadiga, 1997) ; la mauvaise organisation de l'Etablissement (M.T. Sawadogo et C. Yéo, 1997) ; les programmes et contenus de formation inadaptés ; l'inadéquation entre la formation et le marché de l'emploi ; l'absence de partenariat entre les écoles de formation et les entreprises (ASKA, 2000) ; etc. Certains esprits ajoutent à ces facteurs les contraintes liées d'une part à une croissance démographique de près de 3,6 % par an, qui résulte d'une forte natalité et d'un solde migratoire international positif, et d'autre part à la jeunesse de la population (56 % des Ivoiriens ont moins de 20 ans).

Pour faire face à l'ampleur des problèmes de l'éducation et de la formation et de leurs incidences pratiques, le gouvernement a élaboré un Plan National de Développement de l'Education/Formation (PNDEF) qui couvre la période 1998-2010. Ce plan vise à rendre le système éducatif plus performant en corrigeant les dysfonctionnements internes et externes.

Mais lorsqu'on analyse les différents aspects du PNDEF et les projets identifiés par les experts pour le secteur Education/Formation, on se rend compte de l'inexistence de projets formulés dans l'optique de mettre en œuvre une politique globale réellement cohérente du secteur. En effet, la répartition des activités d'éducation et de formation entre trois départements ministériels avec des attributions, des structures et des méthodes qui leur sont propres, pose le problème crucial d'articulation ou de recherche d'une bonne cohérence et de synergie des actions. Ce problème d'articulation mérite d'être posé à un moment où le comportement des acteurs du système éducatif indique que chacun est plus préoccupé par ses propres résultats que par le souci de l'autre. C'est le cas des innovations ou des projets de réformes qui sont mises en œuvre ou en cours de préparation dans les ministères en charge de l'éducation et de la formation ; et qui visent toutes la promotion d'un enseignement et d'une formation de qualité. Au ministère de l'Education Nationale, l'actualité, c'est la « formation par compétences » tandis qu'au ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, il est de plus en plus question de système LMD (Licence, Master, Doctorat). Quant au Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, « l'alternance » et la « formation par objectifs » comme modes ou méthodes de formation se généralisent et se renforcent. Au delà donc des initiatives propres à chaque département ministériel pour assumer ses fonctions, il convient de s'appesantir sur la façon dont ces innovations ou projets de réformes pourraient s'interconnecter afin de mieux concourir à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation en général, et celle du second cycle du secondaire et de l'Enseignement Supérieur en particulier.

Dans cette perspective, étendre au second cycle du secondaire la réflexion sur le projet d'introduction du système LMD dans l'Enseignement Supérieur ne manque pas d'intérêt. Il s'agit de montrer qu'une bonne articulation ou une bonne cohérence en ce domaine entre le second cycle du secondaire et l'Enseignement Supérieur est gage d'un enseignement de qualité et de qualifications des élèves. Elle favorise en outre le mouvement vers les institutions de formation et d'Enseignement Supérieur, et une meilleure adaptation de ces élèves au système d'Enseignement Supérieur tout en contribuant à leur insertion dans la société du savoir, du savoir-faire et du savoir-être national, régional et mondial.

Pour y arriver, il faut répondre aux questions suivantes : le second cycle du secondaire et l'Enseignement Supérieur disposent-ils d'infrastructures suffisantes, de moyens humains et matériels adaptés pour transmettre dans de bonnes conditions les enseignements et permettre l'écoulement efficient des élèves ? Les curricula du cycle secondaire supérieur sont-ils conçus pour la poursuite des études uniquement dans l'Enseignement Supérieur de type universitaire ? Existe-t-il des dispositions particulières pour admettre les élèves issus de l'enseignement secondaire technique et professionnel supérieur ? Les critères pédagogiques d'orientation dans l'Enseignement Supérieur sont-ils le reflet des matières enseignées dans les filières d'Enseignement Supérieur ? L'organisation institutionnelle des examens est-elle suffisamment soutenue pour jouer un rôle d'intermédiation dans le processus de transition entre les deux niveaux ? Quels sont les points

d'ancrage des différentes réformes ou projets de réformes dont la mise en œuvre effective pourrait améliorer considérablement l'articulation entre le second cycle du secondaire et l'Enseignement Supérieur ?

6. OBJECTIFS DE L'ETUDE

6.1 Objectif général

Promouvoir un enseignement et une formation de qualité pour un développement national et régional dans le contexte de la mondialisation à travers le système LMD (Licence, Master, Doctorat).

6.2 Objectifs spécifiques

- (i) Evaluer le dispositif actuel en matière d'articulation entre l'enseignement secondaire supérieur et l'enseignement supérieur ;
- (ii) Identifier les obstacles qui s'élèvent à l'horizon entre l'enseignement secondaire supérieur et l'enseignement supérieur dans l'introduction du LMD ;
- (iii) Identifier les éléments pour une liaison fonctionnelle entre l'enseignement secondaire supérieur et l'enseignement supérieur ;
- (iv) Proposer un système et des modes d'articulation fiables au regard de l'introduction du système LMD ;
- (v) Déterminer de nouvelles modalités sous forme de recommandations à cette articulation pour l'application de ce système.

7. ETAT DES LIEUX

7.1 Dispositif institutionnel

7.1-1 objectifs

Les perspectives de l'éducation dans les années à venir sont fondées sur l'article 1 de la Loi N° 95 – 696 du 7 septembre 1995 portant réforme de l'enseignement qui stipule que « le droit à l'éducation est garanti à chaque citoyen afin de lui permettre d'acquérir le savoir, de développer sa personnalité, d'élever sa formation et de s'insérer dans la vie sociale, culturelle et professionnelle et d'exercer sa citoyenneté ». Ces dispositions sont rendues plus explicites dans le Plan National de Développement de l'Education et de la Formation (PNDEF) qui a été élaboré en 1997 en vue de rendre le système de l'enseignement plus performant à travers trois objectifs majeurs :

- (i) Atteindre le taux de scolarisation universelle ;
- (ii) Promouvoir l'accès et le maintien des filles dans le système éducatif ;
- (iii) Promouvoir une élite.

Sur les court et moyen termes, il s'agit :

- (i) d'accélérer la construction des infrastructures ;
- (ii) de maintenir un plafond de dépense totale d'éducation ;
- (iii) de rendre obligatoire l'éducation de tous les enfants de 6 à 15 ans ;
- (iv) de lutter contre l'analphabétisme ;
- (v) de favoriser l'apprentissage par alternance.

7.1-2 politiques d'éducation et de formation

Le domaine de l'éducation et de la formation a connu plusieurs schémas concernant sa tutelle et sa gestion. Dans le schéma actuel, c'est le Ministère de l'Education Nationale qui assure la mise en œuvre et le suivi de la politique gouvernementale en matière d'éducation et d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire général ; le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique assure ces mêmes tâches au niveau du Supérieur et de la Recherche ; tandis que le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle a en charge l'enseignement technique et professionnel secondaire.

Par ailleurs, l'Enseignement Privé, hier partenaire d'appoint, est devenu aujourd'hui un maillon important du système éducatif Ivoirien grâce à ses nombreuses structures d'accueil, à son personnel administratif et technique et à ses enseignants. L'enseignement privé est un complément essentiel de l'enseignement public.

Les axes des politiques qui sous-tendent les efforts du gouvernement Ivoirien pour l'ensemble du secteur Education/Formation sont variés. On peut toutefois retenir (voir PNDEF, 1997) :

- (i) la politique de démocratisation et de décentralisation de l'enseignement par le développement d'une dynamique partenariale autour de l'école ;
- (ii) la politique visant l'amélioration de l'accès des filles à chaque niveau du système ;
- (iii) la politique visant l'amélioration de la pertinence de la qualité de la formation et de la recherche ;
- (iv) la politique visant l'amélioration de la gestion et le développement des capacités institutionnelles.

La mise en œuvre de ces politiques au cours de la période 1998-2001 a permis, certes de réaliser des progrès importants et de faire évoluer certaines stratégies, en particulier celles touchant l'élargissement de la couverture de l'éducation par l'offre de possibilités de formation. Cependant, les bouleversements intervenus depuis décembre 1999, marqués notamment par la transition militaire dans un contexte socio-politique et économique difficile, ont provoqué des changements importants dans l'environnement éducatif, qui nécessitent un ajustement de la politique éducative nationale. Nous insisterons dans le cadre de cette étude, sur celles qui concernent l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Une analyse intrasectorielle de quelques indicateurs nous permettra de mieux apprécier la mise en œuvre des politiques ci-évoquées.

7.1-3 offre de formation

i) L'enseignement secondaire général

Les structures de l'enseignement secondaire général reposent sur deux cycles de formation : le premier cycle d'une durée de quatre ans allant de la sixième à la troisième est sanctionné par le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC). L'autre, le second cycle, d'une durée de trois ans (Seconde, Première et Terminale) conduit au Baccalauréat qui autorise l'accès à l'enseignement supérieur. A ces formations correspondent deux types d'établissements : le collège dans le premier cas, le lycée dans le second. Cependant les différentes innovations apparues depuis 1970 font cohabiter quelquefois, sur un même site, les deux types d'établissements sous la désignation de lycée moderne accueillant des élèves de la sixième à la terminale. C'est dire que l'enseignement secondaire général, loin d'être une diversité, est en fait très unifié : les différents types d'établissements (collèges, lycées et lycées modernes) donnent un enseignement identique à quelques détails près.

L'enseignement secondaire général, avec 482 établissements a accueilli au total 539 297 élèves en 1997-1998 avec 410 979 élèves dans le premier cycle dont 42% dans le privé soit 53 894 élèves (UNESCO, 1999). En 2005-2006, ce sont 770 établissements d'enseignement secondaire général qui ont accueilli au total 761 006 élèves avec 569 677 dans le premier cycle dont 38,17% dans le privé, soit 217 473 élèves). L'on a enregistré dans le second cycle, dans la même année, 191 329 élèves dont 45,77 % dans le privé, soit 87 580 (DIPES, MEN, 2007) élèves (cf. tableaux en annexe). Bien que très en défaveur des filles, les inégalités entre genre dans le secondaire général sont relativement moins importantes en sixième et s'accroissent au fur et à mesure du parcours scolaire, surtout dans le premier cycle. En 1997-1998, sur un total de 539 297 élèves, les filles représentaient 34%, soit 183 326 élèves. En 2005-2006, l'on note un gain

de trois points, soit 37% de filles dans l'effectif global de 761 006 élèves (DIPES, ibid.). Ce gain de trois points est dû à la tendance à la réduction des inégalités dans le second cycle. Cela confirme l'hypothèse selon laquelle « les filles ont de plus en plus tendance à rester dans le système, une fois atteint un certain niveau » (UNESCO, 1999). De ce constat, nous pouvons tirer le message qu'il faut lutter pour l'accès de la jeune fille à l'école, son maintien jusqu'à un certain niveau comme la troisième, le reste, elle s'en chargera.

ii) L'enseignement secondaire technique et professionnel

L'enseignement technique et professionnel de type secondaire est un appareil de formation diversifié dans ses fonctions : des collèges d'enseignement technique et de lycées techniques préparant respectivement au Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP), au Baccalauréat technique et aux baccalauréats de techniciens ; des lycées professionnels, des Centres de Formation Professionnelle, des centres de perfectionnement aux métiers. Les lycées professionnels forment aux Brevets techniques, tandis que les autres centres préparent à la fois au Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP), au Brevet Technique (BT) et au Brevet Professionnel (BP). Par ailleurs, des établissements de type privés complètent ce tableau en préparant en leur sein le diplôme de Brevet Professionnel (BP).

Le dispositif de l'enseignement technique et de la formation professionnelle du niveau secondaire comptait 249 établissements en 2005 dont 190 établissements privés. Autant dire que dans ce secteur, l'enseignement privé offre plus de places. En 1997-1998, sur un total de 25 541 élèves, l'enseignement privé en comptait 17 426 (UNESCO, 1999). En 2005-2006, sur un total de 47 488 élèves, l'on dénombrait 24 934 élèves dans le privé. En outre, le secondaire privé de l'enseignement technique et professionnel est l'ordre d'enseignement dans lequel l'on retrouve aujourd'hui plus de filles que de garçons. En 2005-2006 sur un total 22 283 élèves-filles 12 657 soit 56,80% proviennent du privé. Quant à l'offre de formation dans le secondaire supérieur technique et professionnel, elle tourne aujourd'hui (2005-2006) autour d'un effectif global de 30 769 repartit dans les filières préparant aux Baccalauréats techniques et de techniciens, au Brevet de technicien (BT) et au Brevet professionnel (BP) qui donnent accès à l'enseignement supérieur. Exceptionnellement, des établissements de l'enseignement secondaire supérieur technique et professionnel accueillent en première année BTS environ 1000 élèves par an.

iii) L'enseignement supérieur

L'offre de formation dans l'enseignement supérieur a beaucoup évolué depuis 1997-1998. Le nombre d'étudiants qui s'inscrivent en première année de formation initiale a connu une croissance soutenue entre 1998 et 2005. Les Universités et les établissements professionnels privés restent les plus grands pourvoyeurs d'étudiants en première année. Chaque année, ce sont environ 27 372 élèves qui s'inscrivent dans ces structures après le baccalauréat ou le diplôme admis en équivalence. Ce chiffre varie en fonction des taux de réussite au baccalauréat et des diplômes équivalents. Quant aux grandes écoles publiques, l'offre de formation post-baccalauréat et/ou post-secondaire supérieur est fonction des besoins de ces établissements qui constituent des pôles d'excellence où l'entrée est très sélective. Leurs effectifs en première année (population venant directement du secondaire supérieur) restent constants : environ 1000 étudiants par an. Les autres établissements gérés par des ministères techniques, accueillent des élèves aux effectifs réduits selon les besoins exprimés par ces Ministères.

Au total, ce sont environ 30 000 places qui ont été offertes en 2005 (tableau2) aux diplômés de l'enseignement secondaire supérieur par l'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire. La proportion des filles varie selon les filières (caractère sexué des filières). Elles sont plus représentées dans les filières tertiaires que dans les filières industrielles pour l'enseignement supérieur technique et professionnel.

Tableau 2 : offre de formation en première année dans l'enseignement supérieur. (Année 2005).

TYPE D'ETABLISSEMENTS	NOMBRE DE PLACES
Universités et URES	11 530
Grandes écoles privées	15 842
Grandes écoles publiques	1000
Enseignement secondaire supérieur technique et professionnel	1000
Ministères techniques	600
TOTAL	29 972

Sources : -Direction de la Planification et de l'Evaluation (DPE), MESRS
 -Direction de l'Orientation et des Bourses METFP

7.2 Approches pédagogiques

De 1960 à 2002, l'école ivoirienne a connu trois moments dans l'évolution de ses programmes, à savoir :

- de 1960 à 1976, avec des programmes de construction nationale marqués par la méthode traditionnelle dans laquelle le maître est le détenteur du savoir ;
- de 1977 à 2002, avec des programmes rénovés, dits « de souveraineté », fondés sur la pédagogie par objectifs, l'élève se trouve au centre du processus d'enseignement/apprentissage ;
- A partir de 2002, plusieurs raisons ont conduit la Côte d'Ivoire à faire le choix de la Formation Par Compétence (FPC) en vue d'améliorer la qualité de son système éducatif particulièrement dans l'enseignement primaire et secondaire ;

Nous présenterons dans ce document les deux approches pédagogiques :

- la pédagogie par objectifs qui est en vigueur dans les classes de la 4^{ème} à la terminale et dans l'enseignement technique et professionnel ;
- la pédagogie par compétences qui est en vigueur dans les classes de 6^{ème} et 5^{ème} depuis la rentrée scolaire 2006/2007.

i) L'approche Pédagogique par Objectifs

Cette approche est fondée sur la définition des connaissances à acquérir en termes de comportement observable attendu en fin d'apprentissage. De là est issue la pédagogie par objectifs (PPO). Il s'agit d'objectifs spécifiques qui obéissent à la syntaxe : l'élève doit être capable de ...

Dans la pratique, l'enseignant découpe la tâche à réaliser en unités suffisamment petites pour faire réussir les élèves, puis enchaîne ces unités entre elles de la même façon. C'est la conception des petites marches qui repose sur l'idée que pour faire passer l'élève d'un niveau de connaissance à un autre, il suffit de lui aménager un certain nombre d'étapes intermédiaires.

On le voit, cette approche pédagogique a le mérite entre autre, de placer l'élève au centre du processus d'enseignement/apprentissage parce qu'elle tente de définir ce que l'enseignement doit le rendre capable de faire ; d'explicitier l'enjeu principal de l'apprentissage ; de favoriser le travail sur les programmes et rendre homogène l'enseignement ; de rendre l'évaluation plus objective et plus rigoureuse ; et de permettre une bonne articulation entre l'enseignement secondaire général et l'enseignement supérieur d'une part, entre l'enseignement secondaire général et l'enseignement professionnel d'autre part.

Malgré les avantages qu'offre cette approche pédagogique, les responsables de la pédagogie du Ministère de l'éducation Nationale reconnaissent toutefois que la mise en œuvre des programmes fondés sur la pédagogie par objectifs a révélé des limites portant sur l'intégralité de la tâche à exécuter par l'apprenant ; le transfert des connaissances acquises à un domaine nouveau.

Par ailleurs, le cabinet KAUFFI et YAHAUT, à l'issue d'une étude portant sur l'amélioration de la qualité du système éducatif a stigmatisé le contenu des programmes et les pratiques en vigueur. Il a relevé entre autres, le grand nombre de notions à étudier ; le trop grand morcellement des objectifs d'apprentissage ; des pratiques pédagogiques parfois rigides donc peu participatives ; l'accent mis sur l'évaluation sommative au détriment de l'évaluation formative, ce qui accroît les échecs scolaires, les abandons massifs ; le manque de précision donnée par le profil de sortie à propos de la compétence attendue chez l'élève en fin de cycle ; et le manque d'intégration entre les matières enseignées.

En outre, il est fait état par des inspecteurs pédagogiques que « les élèves passent des examens (BEPC, BAC, etc.), accumulent des connaissances mais ne parviennent pas à mobiliser ces acquis dans les situations de vie (au travail, en famille, au marché, dans les réunions, etc.).

Aussi y a-t-il nécessité de mettre en place une nouvelle approche pédagogique. Dans l'enseignement général, le choix portera sur l'approche pédagogique par compétences.

ii) L'approche pédagogique par compétences

Le Ministère de l'éducation nationale a entrepris par le canal de la Direction de la pédagogie et de la Formation Continue (DPPC), un vaste projet de rénovation des programmes scolaires en adoptant la Formation par compétences (FPC). L'objectif est de corriger les inadaptations et les incohérences constatées dans l'approche pédagogique par objectifs.

La Formation par compétences ou l'approche par compétences est une pédagogie qui, selon les experts du Ministère, vise à développer chez l'apprenant des compétences qui lui seront utiles dans la vie quotidienne. C'est une pédagogie, ajoutent-ils, qui favorise des comportements responsables chez l'apprenant par l'acquisition de savoir, savoir-faire, savoir-être pour résoudre des problèmes de la vie courante.

Dans la pratique, la pédagogie par compétence est intégratrice en ce sens qu'elle valide les acquis de l'apprenant après des cycles de deux ans ; elle décloisonne les apprentissages en visant le regroupement des disciplines par domaine d'intérêts ; elle prend en compte systématiquement les compétences transversales (celles qu'on peut retrouver dans plusieurs disciplines) et les domaines relatifs à la vie quotidienne.

Par ailleurs, l'articulation pertinente de l'enseignement, de l'apprentissage et de l'évaluation permet de développer des compétences chez l'apprenant, nécessaires à sa réussite et à son insertion dans la société. Par la pédagogie par compétences, l'on ne vise plus l'atteinte d'objectifs ou de contenus isolés et fragmentés mais le développement progressif de savoir-agir complexe. Ces compétences sont déclinées en capacités, elles-mêmes déclinées en habiletés. En vigueur dans les classes de sixième et cinquième du secondaire général, depuis la rentrée 2006-2007, nul doute que la pédagogie par compétences pourra exprimer le profil de sortie de l'apprenant à la fin du cycle (classe de troisième), de sorte que la maîtrise de cette compétence constituera la condition d'accès au cycle suivant, c'est-à-dire le secondaire supérieur.

En attendant l'entrée en vigueur de l'approche pédagogique par compétences dans le secondaire supérieur, c'est la pédagogie par objectifs qui est pratiquée dans les classes de la seconde à la terminale. Les programmes nationaux élaborés à partir de 1995 sont dispensés dans ces classes à partir d'objectif spécifique terminal (OST), des objectifs spécifiques intermédiaires (OSI), les propositions d'activités d'apprentissage et d'activités d'évaluation.

Ces programmes d'enseignement sont élaborés par la Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue (DPFC) qui convoque une équipe d'inspecteurs (général, secondaire), de conseillers pédagogiques, et d'animateurs pédagogiques expérimentés qui reçoivent au préalable une formation sur la nouvelle approche pédagogique retenue par le Ministère de l'Éducation Nationale.

C'est à cette équipe qui bénéficie de l'appui des enseignants de l'École Normale Supérieure d'Abidjan, que revient la responsabilité de rédiger les programmes. Une fois ces programmes élaborés, la Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue (DPFC) procède à leur expérimentation sur le terrain par les professeurs sous la supervision des encadreurs pédagogiques. Ensuite la commission Pédagogique les valide et la DPFC généralise leur exécution sur l'ensemble du territoire.

En ce qui concerne l'enseignement technique secondaire et supérieur, l'on continue de pratiquer la pédagogie par objectifs qui, dit-on, est un puissant moyen d'augmenter l'efficacité interne et externe de la

formation par la réduction des distorsions formation-emploi, et la rentabilisation de l'investissement éducatif et de formation ou de l'établissement comme entreprise de production.

7.3 Réforme LMD (Licence, Master, Doctorat)

Le constat d'un enseignement supérieur dévié de sa vocation première de moteur du développement, en raison de son caractère trop académique, a conduit le Gouvernement à engager, dès 1995, une vaste réforme de l'enseignement supérieur caractérisée au plan pédagogique par une organisation des formations en semestre et en unité d'enseignement ou unité de valeur (UV) capitalisable et une professionnalisation des enseignements plus aptes à répondre aux besoins économiques du pays.

Toutefois, l'accélération des mutations scientifiques, l'universalisation de la connaissance et l'uniformisation des curricula exigent des établissements d'enseignement supérieur, une capacité de créativité et d'adaptation indispensables à la formation des ressources humaines capables de répondre aux besoins des administrations, de l'économie et des entreprises. C'est pourquoi, l'enseignement supérieur, après avoir réussi la généralisation des unités d'enseignements dans les Unités de Formation et de Recherches (UFR), s'apprête à adopter le système LMD, une grande réforme pédagogique structurée en termes d'enseignement, de durée, de cycle et de restructuration administrative. La reconfiguration de l'offre de formation vise à corriger le manque de pertinence et améliorer la qualité des formations dispensées dans les établissements d'enseignement supérieur. Le système LMD (Licence, Master, Doctorat) hérité des systèmes anglosaxons (Bachelor, Master, PHd) et adopté à travers le monde, est fondé sur le principe de l'organisation de l'enseignement supérieur en cycle de formation finissant chacun par un diplôme et dotant les sortants de compétences professionnelles, les rendant fonctionnels sur le marché de l'emploi. Ce système, qui va faciliter les orientations progressives et favoriser la mobilité internationale des ressources humaines formées, repose sur :

- une architecture des études fondée principalement sur trois grades de licence : (BAC+3), de master : (BAC+5), de Doctorat : (BAC+8) avec une dose de professionnalisation en matière de vocation ou de parcours ;
- la mise en place d'un système d'unités d'enseignement capitalisables et transférables (système de crédits) ;
- une organisation des formations en semestres et en unités d'enseignements.
- La délivrance d'une annexe descriptive aux diplômes dite « supplément au diplôme » afin d'assurer, dans le cadre de la mobilité internationale, la lisibilité des connaissances et aptitudes acquises.

Le système LMD est donc une réforme qui comporte une nouvelle conception du savoir avec de nombreux avantages aussi bien pour les apprenants que pour l'enseignement supérieur. Cette réforme a pour objectifs :

- D'organiser l'offre de formation sous la forme de parcours-Types de formation préparant l'ensemble des diplômes nationaux ;
- d'intégrer, en tant que de besoin, des approches pluridisciplinaires, en améliorant la qualité pédagogique et de faciliter l'amélioration de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement des étudiants ;
- de développer la professionnalisation des études supérieures, de répondre aux besoins de formation continues diplômantes et de favoriser la validation des acquis des expériences, en relation avec les milieux économiques et sociaux.
- d'intégrer l'apprentissage de compétences transversales telles que la maîtrise des langues vivantes étrangères et celle des outils informatiques ;
- de faciliter la création d'enseignements par des méthodes faisant appel aux technologies de l'information et de la communication.

Au total, il s'agit :

- d'enseigner autrement sous forme d'un parcours type défini comme un ensemble d'unités d'enseignement capitalisables et transférables, articulé selon une logique de progression adaptée.
- d'enseigner autrement par la rénovation des pratiques pédagogiques, l'évolution des procédures d'évaluation visant la conduite des projets pédagogiques nécessitant le travail en équipe des enseignants-chercheurs et chercheurs ; puis d'adapter les pratiques à la diversité des publics.
- d'évaluer et de gérer autrement en privilégiant d'une part le contrôle continu, la prise en compte interdisciplinaire des acquis, et d'autre part, d'accompagner et de soutenir l'étudiant (orientation et coaching pour la réussite du projet de formation).

On le voit, bien compris et bien appliqué (en tenant compte de nos réalités), le système LMD peut améliorer le système d'enseignement supérieur pourvu que les problèmes majeurs que pose son application soient résolus, entres autres : le problème de la disponibilité des infrastructures en nombre et équipées ; le problème des effectifs pléthoriques ; le problème de l'insuffisance des ressources humaines ; le problème de l'extension de certains aspects du système à l'ensemble de l'appareil éducatif, en particulier le secondaire supérieur ; le faible développement des TIC et l'absence du financement de la recherche.

7.4-Rendement Interne

L'objectif du PNDEF était entre autres, d'améliorer l'efficacité interne du système éducatif par la réduction des effectifs par classe, la dotation des établissements en Centres de Documentation et d'Information (CDI) et l'amélioration de la performance des enseignants. Les résultats enregistrés depuis 1998-1999 ont montré dans l'ensemble des indicateurs qui se traduisent par une évolution positive même si beaucoup reste encore à faire.

Au niveau de l'enseignement secondaire général, les taux de réussite sont en nette progression : au BEPC, le pourcentage d'admis est passé de 24,5% en 1998 à 32% en 2005 ; au Baccalauréat, le taux d'admis a connu une évolution en dent de scie : 30,09% en 1999 ; 36,60% en 2002 ; 32,52% en 2003 ; 34,58% en 2004 ; 31,36 en 2005 et 40,46% en 2006 (UNESCO 1999, DEPS 2006). Cependant la série C se comporte honorablement eu égard aux conditions d'entrée qui favorise un encadrement de proximité : 66,99% d'admis en 2004.

Dans l'ensemble, malgré de réels progrès réalisés sur la période 1997/1998 à 2005/2006, l'enseignement secondaire général présente encore beaucoup d'insuffisances, notamment à l'entrée du second cycle avec un taux de transition 3^{me}-2^{nde} de 38,50% en 1997 pour se stabiliser autour de 35% en 2005 et 2006. Ce qui fait de la classe de troisième, un véritable goulot d'étranglement où plus de 40% (43,9% en 1998) des élèves sont obligés d'abandonner chaque année leurs études générales pour se diriger ailleurs (s'ils en ont les capacités). Autant dire que l'amélioration des programmes d'enseignement à travers le plan d'action de révision des programmes d'enseignement, la formation initiale et continue des enseignants, les innovations pédagogiques mises en œuvre durant la période 1997 à 2005 jusqu'à ce jour, n'ont pas influencé considérablement l'efficacité interne de cet enseignement. Il faut toutefois nuancer ces propos dans la mesure où il est noté que les places disponibles conditionnent dans la majorité des cas l'entrée dans le second cycle de l'enseignement secondaire général. Ce qui oblige plusieurs milliers d'élèves de troisième à sortir chaque année du secondaire général sans qu'aucune orientation ne leur soit proposée.

Au niveau de l'enseignement secondaire technique et professionnel : les taux de réussite aux examens sont nettement meilleurs qu'à l'enseignement secondaire général : au BP (toutes filières confondues) le pourcentage d'admis est passé de 28,47% en 1998-1999 à 55,08% en 2005 et 70,89% en 2006. Au BT (toutes filières confondues) le taux d'admis est passé de 74,07% en 1998-1999 à 63,46% en 2005 et 83,65% en 2006 (UNESCO, 1999 ; DEPS). Au BEP, l'on est passé à un taux de 29,04% en 1998-1999 à 34,76% en 2005 et 35,78% en 2006. Au niveau des Baccalauréats techniques et de techniciens, les taux sont encore meilleurs à l'enseignement secondaire technique (53,15% d'admis en 2004 avec un pic au baccalauréat série E de 87,80% ; en 2005, 49,70% d'admis avec un pic au baccalauréat série E de 88,31%).

Au total, notons qu'à l'instar du BEPC, l'examen du baccalauréat est aussi un grand obstacle du parcours scolaire des jeunes. De faibles taux de réussite dans certaines séries (A1, A2, B, D et BT (toutes séries))

empêchent l'accès à l'enseignement supérieur à bon nombre de jeunes. Chaque année, c'est plus de 60% des élèves de classes terminales qui n'ont normalement pas la possibilité d'accéder à l'enseignement supérieur. Certains sont autorisés à redoubler d'autres sont laissés pour compte sans qualification.

Au niveau de l'enseignement supérieur : le premier cycle universitaire est vécu comme un cauchemar par les étudiants. Malgré l'effort important réalisé en matière d'investissement pédagogique sur la période (1998-2005), le niveau d'encadrement des étudiants s'est fortement dégradé. Et ce sont les étudiants des premières et deuxièmes années qui payent le lourd tribut de cette dégradation : environ 65% d'étudiants redoublent le premier cycle. Les autres, et ceux qui auront les moyens à la fois intellectuels et financiers pourront poursuivre leurs études universitaires en embrassant soit des filières académiques, soit des filières professionnalisées. Les autres procéderont par essais et erreurs pour se trouver un point de chute.

Par rapport à tout ce qui précède, nous pouvons dire que la capacité qu'a le système éducatif dans son ensemble de transmettre dans de bonnes conditions les connaissances est faible. Il en est de même pour ce qui concerne l'efficacité externe.

En effet, dans un contexte de forte crise économique exacerbée par la crise militaro-politique, les débouchés se font de plus en plus rares : très peu de perspectives d'emplois sont offertes aux diplômés tant à la fonction publique que dans le secteur privé. Aussi, la question de l'adéquation des formations supérieures par rapport aux besoins se pose-t-elle avec acuité et place l'orientation scolaire et universitaire dans une situation embarrassante.

7.5 Orientation scolaire et universitaire

Il existe deux grands paliers d'orientation dans le système éducatif en Côte d'Ivoire : le passage du premier au second cycle du secondaire et le passage du second cycle de l'enseignement secondaire (enseignement secondaire supérieur) à l'enseignement supérieur. Ces deux paliers sont matérialisés par les classes de Troisième et de Terminale (après le baccalauréat)

i) L'orientation en fin de troisième :

Elle concerne tous les élèves des classes de troisième des établissements publics et privés autorisés. Ils sont orientés par décision du gouvernement dans les filières de seconde A, seconde C et seconde AB pour l'enseignement général, les secondes T1, T2, T3, AB (Lycée technique de Cocody uniquement), G1, G2 pour l'enseignement technique.

Le mécanisme qui est presque identique à ces deux ordres d'enseignement procède de la moyenne d'orientation calculée à partir des moyennes de classe (la troisième) et des notes obtenues à l'examen du BEPC dans les matières reconnues déterminantes qui sont entre autres : la composition française, les mathématiques, les sciences physiques, l'anglais, etc....D'autres critères entrent en ligne de compte dont l'âge et les places disponibles dans les structures d'accueil. Ce dernier critère ou conditionnalité rend l'orientation en fin de troisième très sélective à cause de l'étroitesse des structures d'accueil dans le secondaire supérieur.

ii) L'orientation des bacheliers ou l'orientation en fin de second cycle

Elle concerne les bacheliers ou les titulaires de diplômes admis en équivalence de l'année en cours. Ceux-ci sont appelés à se pré-inscrire dans les universités de leur choix ou dans la structure de gestion des établissements privés de l'enseignement supérieur (pour la préparation au Brevet de Technicien Supérieur (BTS)). Ici également, cette orientation est rendue sélective à cause des places disponibles dans les universités qui sont très limitées. Les bacheliers non retenus par la commission d'orientation sont pris en charge par l'Etat dans les structures privées.

7.6 Domaines d'articulation

Trois domaines constituent la toile de fond sur laquelle s'articulent l'enseignement secondaire supérieur et l'enseignement supérieur. Il s'agit de la certification de la fin des études du secondaire supérieur (le baccalauréat), la formation des formateurs et la coordination intra-sectorielle du point de vue institutionnel.

7.6-1 Au niveau de l'organisation du Bac, l'enseignement supérieur participe à l'organisation du baccalauréat placée sous la responsabilité institutionnelle et pédagogique du Ministère de l'Education Nationale à travers la Direction des Examens et Concours dudit ministère. La participation de l'enseignement supérieur se limite à la présidence des jurys. L'organisation proprement dite (choix des sujets, commission des barèmes, administration, composition des jurys et la synthèse finale) incombe à l'enseignement secondaire supérieur par le biais de la Direction des Examens et Concours (DEC).

7.6-2 En ce qui concerne la formation des formateurs : les structures spécialisées de l'enseignement supérieur telles que l'Ecole Normale Supérieure (ENS), l'Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et professionnel (IPNETP), l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS), et l'Institut National Supérieur des Arts et Actions Culturels (INSAAC) collaborent étroitement avec celles de l'enseignement secondaire supérieur pour définir les contenus disciplinaires et pédagogiques (élaboration des programmes, constitution d'équipes projets) et réaliser les actions de formation initiale et continue.

7.6-3 Quant à la coordination intra-sectorielle, elle a été confiée au Comité Interministériel de Coordination du Secteur Education/Formation (CICSEF) conformément aux orientations du PNDEF. Ce comité est chargé de définir une politique cohérente essentielle à la mise en œuvre des investissements dans le secteur et une concertation intra-sectorielle soutenue sur une longue période. De 1998 à 2005 et 2006, nous constatons que le CICSEF n'a pas réellement fonctionné. Des liens forts n'ont pu être établis entre les ministères et leurs différents départements. Pourtant, la répartition des activités du secteur entre trois départements ministériels, disposant chacun de plusieurs structures participant à l'œuvre commune qu'est la formation, nécessite une bonne articulation et une recherche de cohérence et de synergie dans les actions.

8. ANALYSE ET PERSPECTIVES

8.1 Manifestations d'une mauvaise articulation entre L'enseignement secondaire supérieur et L'enseignement supérieur

L'Etat des lieux présenté ci-dessus découlant des actions des ordres d'enseignement suscite des interrogations et des observations, sortes de manifestations concrètes d'une articulation globalement insatisfaisante parce que inadaptée au contexte actuel et évolutif du secteur de l'éducation et de la formation tant au plan national que international.

La première manifestation de cette mauvaise articulation des deux ordres d'enseignement tient à leur organisation et fonctionnement pédagogiques. L'enseignement secondaire général tant au premier cycle

qu'au second cycle est resté très fidèle à son schéma académique : chaque niveau est conçu plus comme une préparation à l'accès au niveau supérieur (passage en classe supérieure) que comme un tout plus ou moins cohérent, ayant des finalités propres et destiné à permettre une intégration aussi bien dans les différents cycles d'enseignement (y compris le premier cycle de l'enseignement supérieur) et dans les structures de préparation à l'emploi. Les programmes n'ont pas beaucoup changé en général bien que les manuels scolaires changent régulièrement. Le plan d'action de révision des programmes d'enseignement élaboré dans le cadre du PASEF (Projet d'Appui au Secteur Education/Formation) n'a connu un début de réalisation que dans le primaire et dans les classes de sixième et de cinquième du secondaire. Toute chose qui rend difficile le rapprochement entre l'enseignement secondaire général, en particulier le second cycle de l'enseignement secondaire (enseignement secondaire supérieur) et l'enseignement supérieur. De nouvelles options en matière de programmes et contenus de formation comme en pédagogie n'ont pu être créées pour favoriser et développer les liens entre le secondaire supérieur et le premier cycle de l'enseignement supérieur. Les nombreux échecs constatés dans le premier cycle de l'enseignement supérieur trouvent leur origine également dans ce manque de liens. Par ailleurs, l'on note une insuffisance de passerelles au sein de l'enseignement supérieur qui exclut donc la majorité des BT, des BP et certains baccalauréats de Techniciens qui désirent embrasser les filières académiques. L'absence de liens entre les programmes du secondaire, en particulier ceux du secondaire technique et de l'enseignement supérieur académique est aussi à l'origine de cette exclusion. En outre l'on note des profils différents d'étudiants qui entrent dans les mêmes cycles sans qu'aucune mise à niveau (classe-passerelle par exemple) ne leur soit proposée. On trouvera par exemple des BAC B, C, D, A1, etc. en Sciences Economiques.

La seconde manifestation de la mauvaise articulation des deux ordres d'enseignement tient à une politique d'orientation scolaire et universitaire approximative. Face à un enseignement secondaire supérieur général à option peu diversifiée dans ses contenus, peut-on véritablement faire des pronostics sérieux sur la réussite de l'élève qui embrasse l'enseignement supérieur académique après le baccalauréat ? Les matières de base jugées déterminantes pour l'orientation dans les UFR sont-elles le reflet des enseignements de base des filières choisies ? Les contenus des programmes en fin du second cycle du secondaire et ceux des premières années de l'enseignement supérieur académique correspondent-ils réellement pour favoriser la prédiction d'une réussite du bachelier dans les Universités ? A l'évidence, ces questions n'intéressent pas les commissions qui pilotent l'orientation des bacheliers. L'essentiel, c'est que le bachelier trouve un point de chute. C'est la position résignée et fataliste qui met en exergue le poids considérable des notes scolaires sur l'orientation. C'est aussi l'option que l'on a jusque-là attribuée à chacun des deux ordres d'enseignement dont l'un (l'enseignement supérieur) est appelé à recevoir en grande partie les diplômés de l'autre (l'enseignement secondaire supérieur). En plus, la place et le rôle de l'orientation ne sont pas envisagés après l'entrée dans l'enseignement supérieur en termes de suivi, d'encadrement ou de coaching des étudiants.

La troisième manifestation de la mauvaise articulation réside dans l'appréciation et la certification des acquis des élèves en fin de second cycle du secondaire. Considéré comme le premier diplôme de l'enseignement supérieur, le baccalauréat doit faire l'objet d'une attention particulière des deux ordres d'enseignement afin de trouver les voies et moyens d'une organisation de l'examen qui satisfasse l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

Enfin, la dernière manifestation d'une mauvaise articulation des deux ordres d'enseignement est liée au manque d'un cadre de gestion stratégique, c'est-à-dire un véritable outil d'aide à la prise de décisions communes au secteur Education/Formation et qui facilite les consultations entre les trois ministères pour assurer la coordination nécessaire des politiques sectorielles et des questions d'intérêt commun.

8.2 Eléments pour une nouvelle articulation

8.2-1 Des visées pédagogiques et institutionnelles

Face aux observations précédentes qui sont des manifestations d'une mauvaise articulation des deux ordres d'enseignement, nous posons la complémentarité et la contamination réciproques de l'enseignement

secondaire supérieur et de l'enseignement supérieur comme un postulat. Aussi, l'enseignement secondaire supérieur et l'enseignement supérieur, même s'ils sont matérialisés par une stricte distribution spatiale et temporelle (répartition des heures de cours) ne doivent-ils nullement exclure leurs interférences réciproques. Au contraire, une liaison bien pensée permet le réveil des intérêts des élèves et étudiants parce que partant de leurs motivations pour s'ouvrir sur la vie active. Elle constitue aussi un instrument réel d'égalisation des chances à l'intérieur du système éducatif, et au-delà pour la vie professionnelle et sociale parce qu'elle permet une meilleure insertion des jeunes dans une société de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être marqués par l'évolution technologique. Les objectifs de ce système bien articulé s'inscrivent également dans une perspective contre les échecs et les rejets, le chômage et les inégalités. Dans toutes ses composantes et à tous les niveaux, l'articulation doit être considérée comme un produit, c'est-à-dire évoluer à partir d'une réflexion concertée entre les représentants de l'Etat, du monde de l'enseignement et de la recherche et du monde du travail.

8.2-2 De l'ouverture du système LMD sur la formation par compétences

Les dispositions nouvelles prises par l'enseignement supérieur dans le cadre du LMD et celles en vigueur dans l'enseignement secondaire en matière de formation par compétences nécessitent en définitive une synergie des actions dans la préparation en amont des élèves afin de faciliter leur intégration et réussite dans l'enseignement supérieur. Car la nouvelle architecture des études dans l'enseignement supérieur à travers le LMD exige la mise en corrélation des acteurs en amont que sont les lycéens, les étudiants, les enseignants, et en aval, les entreprises qui embauchent les étudiants. De la sorte, une cohérence pédagogique (adoption de la pédagogie par compétences par exemple) peut favoriser la réussite de l'élève tout au long de son parcours.

8.2-3 De la révision des contenus des programmes et du système d'évaluation

La jonction du système LMD et de la pédagogie par compétences entraîne une révision des contenus des programmes d'enseignement et du système d'évaluation des élèves et étudiants tant dans l'enseignement secondaire supérieur que dans l'enseignement supérieur. Cette révision doit avoir pour objectifs, entre autre, d'aider les élèves à acquérir une véritable autonomie dans la conduite de leurs études (le parcours). Celles-ci porteront désormais sur les disciplines servant de base à la réalisation des projets scolaires pour favoriser ultérieurement leur insertion professionnelle. C'est pourquoi les programmes d'enseignement et leurs contenus devront être réorientés et tournés vers des secteurs prometteurs. Un continuum doit donc être établi entre les contenus des programmes du secondaire supérieur et ceux du premier cycle de l'enseignement supérieur académique ou professionnalisé. Dans les deux ordres, l'évaluation formative doit être envisagée.

8.2-4 De la diversification et du renforcement des « passerelles »

La nouvelle articulation des deux ordres d'enseignement se traduit aussi dans les faits par la diversification et le renforcement des « passerelles » et la création de « classes-passerelles ». La passerelle ou la classe-passerelle est définie comme un pont étroit réservé à un certain type d'élèves, d'étudiants ou de stagiaires. C'est aussi un canal, un système d'accès à tel ou tel ordre d'enseignement ou filière à l'intérieur du même ordre d'enseignement. En d'autres situations, la passerelle est une véritable classe réservée, soit pour lutter contre l'exclusion, soit pour promouvoir l'excellence. Au niveau de l'enseignement supérieur, la diversification des passerelles va inciter à une coopération forte et dynamique entre les Universités, les grandes écoles et les secteurs d'activités de production (monde du travail). C'est aussi un moyen de mobilité puissant au service des élèves et étudiants.

8.2-5 De la mise en place d'une politique d'orientation scolaire et universitaire adaptée

En lieu et place d'une orientation par l'échec qui ne prend en compte que les plus méritants sur la base des notes dans quelques disciplines scolaires, il faut substituer une véritable éducation des choix (une formation à l'orientation) où l'information sur les voies à suivre (le parcours) et les métiers doit être prépondérante. Dans ce système nouveau, l'orientation est perçue comme un processus, une activité continue qui doit permettre à l'élève de se construire des notions claires à son orientation ; en plus de son activité intellectuelle, il doit s'impliquer lui-même dans l'éducation des choix à opérer. Il doit surtout comprendre que l'entrée dans l'enseignement secondaire supérieur marque le début de la mise en œuvre d'un projet personnel bien pensé depuis la classe de sixième qui se poursuit jusqu'à l'insertion professionnelle en passant par l'enseignement supérieur et même au-delà (itinéraires professionnels). Le processus n'est réussi qu'avec une bonne écoute, une programmation d'activités motivantes centrées sur les intérêts réels (en terme de projets), les capacités intellectuelles, physiques et morales de l'élève. De la sorte, l'orientation en tant que processus dans la vision nouvelle de l'articulation entre l'enseignement secondaire supérieur et l'enseignement supérieur, allie compétence et projet professionnel (à partir des positionnements sociaux et professionnels liés au parcours scolaire et/ou universitaire).

8.2-6_De la création de cellules de gestion stratégique

Les actions d'articulation ci-dessus décrites ne peuvent se réaliser que par la mise en place d'outils de pilotage plus flexibles et opérationnels dans les trois ministères concernés. Il s'agit de cellules de gestion stratégique chargées de la coordination et du suivi des opérations du secteur Education/Formation et qui permettent un partage d'informations et les consultations en vue d'assurer la mise en œuvre des actions des politiques et des questions d'intérêt commun.

9. RECOMMANDATIONS

La loi de 1995 relative à l'enseignement en Côte d'Ivoire a engagé les établissements d'enseignement secondaire et ceux de l'enseignement supérieur dans une réforme dont l'objectif commun est d'améliorer la qualité de la formation en vue de répondre aux besoins du développement socio-économique. Des réformes et/ou projets de réformes sont initiés par les responsables des deux ordres d'enseignement afin d'atteindre cet objectif. L'on peut citer entre autres réformes ou projets de réformes, « la formation par compétences » et « la révision des programmes, des critères d'évaluation, des contenus et des stratégies d'enseignement/apprentissage dans le secondaire (6^{ème} et 5^{ème}). D'un autre côté, la généralisation des Unités de Valeurs (UV) et de la semestrialisation, et le développement des filières professionnalisées se révèlent positifs dans l'enseignement supérieur.

Ces acquis sont des facteurs qui peuvent favoriser l'entrée dans le système LMD malgré les contraintes du système actuel qui sont entre autres :

- la croissance démographique des étudiants ;
- l'insuffisance des ressources humaines et des infrastructures ;
- le faible développement des TIC ;
- la persistance des taux d'échec et d'abandon élevés ;
- la faiblesse du financement des activités.

Le système LMD est donc une opportunité pour la Côte d'Ivoire de moderniser son système d'enseignement, en particulier l'enseignement secondaire supérieur et l'enseignement supérieur et le rendre plus compétitif sur le plan mondial.

Cependant, une approche globalisante fondée sur une liaison fonctionnelle et dynamique entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, semble plus réaliste. C'est pourquoi les recommandations ci-dessous, sont faites dans le souci de disposer à l'échelle nationale, d'un système LMD ouvert sur l'enseignement secondaire supérieur, capable de favoriser l'intégration efficace des élèves dans l'enseignement supérieur, d'améliorer leurs performances et de faciliter leur insertion professionnelle. Ces recommandations tournent autour de :

1. la nécessité de sensibiliser, d'informer et de former tous les acteurs (enseignants, élèves, étudiants, encadreurs, administratifs...) des deux ordres d'enseignement sur certains principes du LMD, les objectifs majeurs, les avantages. Pour atteindre ces objectifs les actions suivantes seront indispensables :
 - L'organisation d'ateliers de réflexion et de sensibilisation impliquant tous les responsables du secteur éducation formation, afin d'expliquer le bien fondé de la réforme LMD et de susciter leur adhésion. Au cours de ces ateliers les responsables académiques pourront, avec fruit, recueillir les informations sur le système LMD, d'identifier les difficultés de mise en œuvre et recommander les actions pour les résoudre.
 - L'organisation de missions de formation au profit des cadres de l'administration centrale en charge des questions pédagogiques, dans les pays ayant déjà mis en œuvre avec succès le système LMD. Cette somme d'expériences permettra un meilleur suivi de cette réforme.
 - Le recours si nécessaire à l'assistance technique en vue d'aider à la conception des nouveaux curricula.
 - La mise en place progressive des nouveaux curricula, la mutation du système actuel au système LMD
 - L'organisation de séminaires de formation et d'assistance des responsables pédagogiques pour animer et conduire le processus de réforme.
 - L'organisation de séminaires de réflexion et de bilan des actions menées en vue d'affiner les orientations, et de définir des stratégies adaptées.
 - L'élaboration de textes réglementaires pour d'une part, la gestion académique au niveau des institutions de formation, et d'autre part, l'adaptation des procédures administratives au niveau national en vue de faciliter l'insertion des diplômés aussi bien à la fonction publique que dans les structures privées.
 - la production de supports de communication pour expliquer la réforme LMD aux acteurs et partenaires du système.
2. la mise en place d'équipes pédagogiques composées d'experts des deux ordres d'enseignement qui ont pour mission de formuler en un tout cohérent les programmes et les contenus des formations et les approches pédagogiques ;
3. la création de services d'information et d'orientation dans les établissements d'enseignement supérieur chargés d'aider et de guider les étudiants dans leurs différents parcours.
4. la création de cellules de gestion stratégique (CGS) dans les ministères chargés de l'Education et de la formation. Elles constituent un cadre permanent d'échange des experts des ministères en charge du secteur.

Les missions de ces CGS sont, entre autres

 - la mise en place d'outils de pilotage et de programmation des activités d'intérêt commun ;
 - la coordination et le suivi de tous les programmes et projets éducatifs à caractère sectoriel ;

- l'analyse de bilan des activités communes en cohérence avec le cadre général défini par les ministères.
5. La nécessité d'évaluer les coûts de la réforme et identifier clairement les sources de financement qui seront entre autres : l'Etat, les Collectivités locales, régionales, les Entreprises privées, les Ressources propres (frais d'inscription, expertises, services, ...).

10. CONCLUSION

Cette étude avait pour objectif d'une part d'apprécier l'articulation actuelle de l'enseignement secondaire supérieur et de l'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire, et d'autre part, de proposer des perspectives porteuses d'orientation en vue d'une articulation plus dynamique, pouvant permettre aux deux ordres d'enseignement de concourir efficacement à l'œuvre commune de formation.

Il s'agissait notamment de savoir si les deux ordres d'enseignement cohabitent de façon complémentaire ou au contraire, si leurs aspects relationnels sont inadaptés aux différents contextes évolutifs de l'acquisition de savoir, de savoir-faire et de savoir-être des sociétés en pleine mutation.

Ces motivations ont conduit à considérer l'articulation comme un concept capable d'élargir nos connaissances et notre compréhension de l'enseignement secondaire supérieur et de l'enseignement supérieur. A ce stade de notre étude, il convient d'en souligner les aspects jugés essentiels.

Le premier élément à retenir repose sur le fait que l'articulation est essentiellement déterminée par le passage de l'enseignement secondaire supérieur à l'enseignement supérieur à travers les domaines tels que l'organisation du baccalauréat, la formation des formateurs, et dans une moindre mesure la coordination institutionnelle intra-sectorielle.

Le second élément à retenir concerne le découpage entre ces deux ordres d'enseignement qui loin d'être un découpage symbolique, a pris l'allure d'un véritable cloisonnement au niveau des contenus et programmes d'enseignement, source de nombreux échecs dans l'enseignement supérieur.

Les orientations nouvelles suggérées par nos constructions analytiques trouvent tout leur fondement dans la nécessité d'une liaison plus fonctionnelle axée sur les caractéristiques du LMD et la formation par compétences. De ce point de vue, notre étude est, et demeure prospective. Les recommandations qu'elle comporte constituent de véritables enjeux pédagogiques et institutionnels qui méritent d'être prises en compte et étayées dans la perspective de la mise en œuvre du système LMD en Côte d'Ivoire.

11. ANNEXES

LISTE DES MEMBRES DE L'EQUIPE

1- **Mme AVO BILE EHUI Bernadette**, Conseiller Technique chargé de l'Enseignement Supérieur Public, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Coordonnateur général de l'étude, e_mail : behuiavobile@yahoo.fr.

2- **M. ASKA Kouadio**, maître de conférences des sciences de l'éducation, Université de Cocody Abidjan (CIERPA), Expert en Education et Formation, BP V34 Abidjan, e_mail : askakoua@yahoo.com.

3- **M. AYEMOU Djetouan**, Inspecteur Général de l'Education Nationale, membre de l'équipe, e_mail : ayemoudjetouan@yahoo.fr

4- **M.BAMBA DOH**, Conseiller Technique chargé de l'agrégation de l'Enseignement Technique, Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel, coordonnateur thématique de l'étude, e_mail : bambado12@yahoo.fr.

5- **M. NINDJIN AKA Fulgence**, Sous-Directeur des programmes à la Direction des Enseignements Supérieurs, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, coordonnateur thématique de l'étude, e_mail : nindjinaka_fulgence@hotmail.com.

6- **M. TANOH Kouacou**, Inspecteur de l'Enseignement Secondaire à l'Inspection Générale du Ministère de l'Education Nationale, coordonnateur thématique de l'étude, e_mail : kouacoutanoh@yahoo.fr.

7- **M. AKA Gblanh Kassy F. P.**, Chef de Service pédagogie de l'Université de Cocody, coordonnateur thématique de l'étude, e_mail : pr_aka_gblanh@yahoo.fr

12. BIBLIOGRAPHIE

Action – Emploi. 2004. Magazine, N°1, AGEPE

Annuaire statistique 2000-2002. MEN, DPES

ASKA Kouadio. 2000. Les enjeux pédagogiques et institutionnels du partenariat dans l'enseignement technique et professionnel. Revue Internationale de l'Education. Volume 46, NOS. 1-2 Mai.

Formation Par Compétences au secondaire. 2006. DPFC, MEN, Abidjan.

Indicateurs du secteur Education/Formation (1997-1998). 1999. Institut des statistiques de l'UNESCO/GRETAF-CI consultants

Kanvaly Fadiga. 1997. La crise de l'éducation, analyse et perspectives. Revue Ivoirienne des sciences de l'éducation, N°1, ENS

Loi 95-696 du 7 septembre 1995 portant réforme de l'enseignement en Côte d'Ivoire.

Plan National de Développement du secteur Education/Formation 1998-2010. 1997 Abidjan .

Questions/Réponses LMD. 2007. Commission Centrale LMD de l'Université de Cocody, Abidjan.

Rapport général du séminaire sur la réforme du LMD 26 au 27 Juillet 2007, Abidjan, Grand-Bassam

Sawadogo, MT. et YEO. 1997. Organisation de l'établissement et rendements scolaires. Revue Ivoirienne des sciences de l'Education, N°1, ENS.

Situation de l'éducation et de la formation en Côte d'Ivoire. Document de travail. 1999. Résumé de rapport. CIRES-SADOC/Ressources Humaines.